



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAGESCQ

Séance du jeudi 14 avril 2022

Date de convocation : 8 avril 2022

Présents :

Alain SOUMAT, Vincent MONSACRÉ, Laure DE OLIVEIRA-PITON, Christian MÉNARD, Patricia LAGARDÈRE, Christophe DASSÉ, Magali RODRIGUES-SAUBION, Denis VIGNES, Nathalie LAYMOND, Xavier BARRUCAND, Sébastien DAGUERRE, Christine BENOIT, Muriel PLAISANCE, Pierre PAUGAM, Jean-Robert CASTILLON.

Absents excusés :

Mme DUPOND, Mme CARRERE, M. CHEBASSIER, Mme CHIGART.

Pouvoirs :

Florence DUPOND a donné délégation à Alain SOUMAT
Béatrice CARRÈRE a donné délégation à Nathalie LAYMOND
Sébastien CHEBASSIER a donné délégation à Magali RODRIGUES-SAUBION

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAYMOND

En préambule de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Mme Fatima FERREIRA, agent de la commune, décédée des suites d'une longue maladie.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2022 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire après avoir rappelé les résultats issus du Compte Administratif 2021, présente le projet d'affectation des résultats 2021 suivant :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 459 827,21 €	1 615 749,33 €	490 421,17 €
- INVESTISSEMENT	377 124,38 €	717 862,84 €	- 277 374,29 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	340 738,46 €
- Solde d'exécution cumulé	63 364,17 €

Restes à Réaliser au 31/12/2021

- Dépenses d'investissement	61 337,00 €
- Recettes d'investissement	56 451,00 €
- Solde	- 4 886,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	63 364,17 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	- 4 886,00 €

Excédent de financement total

58 478,17 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	155 922,12 €
- Résultat antérieur	490 421,17 €

Total à Affecter

646 343,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	242 283,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2022)	404 060,29 €

Délibération N° 2022-034 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE FORÊT :

Monsieur le Maire après avoir rappelé les résultats issus du Compte Administratif 2021, présente le projet d'affectation des résultats 2021 suivant :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	27 574,74 €	240 401,09 €	345 699,62 €
- INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
- Solde d'exécution cumulé	11 000,00 €

Restes à Réaliser au 31/12/2021

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	11 000,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

Excédent de financement total 11 000,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	212 826,35 €
- Résultat antérieur	345 699,62 €

Total à Affecter 558 525,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2022)	558 525,97 €

Délibération N° 2022-035 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL :

Monsieur le Maire après avoir rappelé les résultats issus du Compte Administratif 2021, présente le projet d'affectation des résultats 2021 suivant :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	24 549,68 €	40 445,05 €	26 685,89 €
- INVESTISSEMENT	25 586,06 €	24 829,29 €	- 9 792,91 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	- 756,77 €
- Solde d'exécution cumulé	- 10 549,68 €

Restes à Réaliser au 31/12/2021

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 10 549,68 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Besoin de financement total	- 10 549,68 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	15 895,37 €
- Résultat antérieur	26 685,89 €
Total à Affecter	42 581,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	10 549,68 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2022)	32 031,58 €

Délibération N° 2022-036 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS :

Monsieur le Maire après avoir rappelé les résultats issus du Compte Administratif 2021, présente le projet d'affectation des résultats 2021 suivant :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	216 824,24 €	208 714,44 €	17 585,02 €
- INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
- Solde d'exécution cumulé	0,00 €

Restes à Réaliser au 31/12/2021

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Excédent de financement total	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	- 8 109,80 €
- Résultat antérieur	17 585,02 €
Total à Affecter	9 475,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2022)	9 475,22 €

Délibération N° 2022-037 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ÉCOLE :

Monsieur le Maire après avoir rappelé les résultats issus du Compte Administratif 2021, présente le projet d'affectation des résultats 2021 suivant :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 615,22 €	7 013,08 €	7 533,98 €
- INVESTISSEMENT	0,00 €	1 548,94 €	5 730,07 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	1 548,94 €
- Solde d'exécution cumulé	7 279,01 €

Restes à Réaliser au 31/12/2021

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	7 279,01 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Excédent de financement total	7 279,01€

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	5 397,86 €
- Résultat antérieur	7 533,98 €
Total à Affecter	12 931,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2022)	12 931,84 €

Délibération N° 2022-038 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIVES DU MAGESCQ :

Monsieur le Maire après avoir rappelé les résultats issus du Compte Administratif 2021, présente le projet d'affectation des résultats 2021 suivant :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	167 300,33 €	63 333,33 €	193 372,87 €
- INVESTISSEMENT	0,00 €	6 000,00 €	- 6000,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	6 000,00 €
- Solde d'exécution cumulé	0,00 €

Restes à Réaliser au 31/12/2021

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

Excédent de financement total 0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	- 103 967,00 €
- Résultat antérieur	193 372,87 €
Total à Affecter	89 405,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2022)	89 405,87 €

Délibération N° 2022-039 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT UFF

LAFFARGUE :

Monsieur le Maire après avoir rappelé les résultats issus du Compte Administratif 2021, présente le projet d'affectation des résultats 2021 suivant :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	662 450,83 €	1 582 981,18 €	349 438,16 €
- INVESTISSEMENT	160 305,12 €	0,00 €	900 000,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice	- 160 305,12 €
- Solde d'exécution cumulé	739 694,88 €

Restes à Réaliser au 31/12/2021

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2021

- Rappel du solde d'exécution cumulé	739 694,88 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €

Excédent de financement total 739 694,88 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	920 530,35 €
- Résultat antérieur	349 438,16 €

Total à Affecter 1 269 968 51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2022)	0,00 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2022)	1 269 968 51 €

Délibération N° 2022-040 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DES TAUX 2022 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités mise en œuvre suite à la réforme visant à supprimer la Taxe d'Habitation pour les ménages. Cette dernière avait engendré, en 2021, pour la commune, les évolutions suivantes :

- La part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) du Département est perçue par la Commune depuis l'exercice 2021 ;
- La Commune conserve l'attribution de la Taxe d'Habitation (TH) touchant les résidences secondaires et les locaux vacants ;
- Un coefficient correcteur est mis en place par l'Etat afin de mettre en place une péréquation visant à réduire les inégalités entre les communes sur compensées et celles sous compensées.

Le Budget Primitif 2022 est équilibré avec un montant du produit de la fiscalité directe locale de 824 344,00 €.

Pour obtenir ce montant, il convient d'augmenter les taux d'imposition 2022 de 1,00 %.

Les taux 2022 proposés au vote du Conseil Municipal sont résumés dans le tableau suivant :

	Bases 2021	Taux 2021	Produits des taxes 2021	Bases 2022	Variation en %	Produits à taux constant	Taux 2022	Variation en %	Produits des taxes	Variation en %
Taxe Foncière (Bâti)	1 648 470 €	35,12 %	578 943 €	1 759 000 €	6,71 %	617 761 €	35,47 %	1,00 %	623 917 €	7,25 %
Taxe Foncière (Non-Bâti)	101 368 €	50,75 %	51 444 €	104 200 €	2,79 %	52 882 €	51,26 %	1,00 %	53 413 €	3,32 %
TOTAUX			630 387 €			670 642 €			677 0 €	

De plus, il convient d'ajouter les montants relatifs à la compensation de la TH pour déterminer le montant total de l'article 73111 – Impôts directs locaux :

- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 51 733 €
- Versement du Coefficient correcteur de la Taxe d'Habitation : 95 281 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux 2022 suivants :

- Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 35,47 %
- Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB) : 51,26 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-041 - Adoptée POUR : 14 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 4
(Se sont abstenus : C. BENOIT, M. PLAISANCE, P. PAUGAM, J-R. CASTILLON)

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS 2022 :

Pour cette délibération, Messieurs MONSACRE et VIGNES, respectivement Présidents des clubs de Judo et Pétanque de la Commune, ne prendront pas part au vote.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions sollicitées par les associations, ainsi que la subvention accordée pour le fonctionnement du CCAS qui s'élève respectivement à 30 715,00 € et 15 000,00 €. La répartition se présente ainsi :

Tiers	Montant 2022	Tiers	Montant 2022
3A ASSOCIATION DES AMIS DE L ARCOLAN	315,00	CAPE et CORDE	60,00
A P M DU MARENSIN	75,00	CHORALE CANTISSIMO	150,00
ACCA DE MAGESCQ	610,00	COMITE DES FETES	8 000,00
AD OCCE ECOLE DE MAGESCQ	2 900,00	FOYER COLLEGE DE ST GEOURS DE M.	100,00
AMICALE 3 AGE	600,00	GYM VOLONTAIRE MAGESCQUOISE	1 650,00
AMICALE DES POMPIERS	245,00	JUDO CLUB MAGESCQ	1 800,00
ANCIENS COMBATTANTS	485,00	LA RECRE DES PITCHOUNS	300,00
ARRET CREATION	400,00	PETANQUE MAGESCQUOISE	240,00
ASS. DONNEURS DE SANG	165,00	PREVENTION ROUTIERE	135,00
ASSO PARENTS D'ELEVES	330,00	PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	80,00
ASSOCIATION CONJOINTS SURVIVANTS	50,00	Sté de Pêche SOUSTONS-AZUR	75,00
BADMINTON MAGESCQUOIS	1 650,00	TENNIS CLUB MAGESCQ	1 650,00
BASKET MAGESCQ	8 500,00	UNSS COLLEGE SAINT-GEOURS	150,00
TOTAL Article 6574 – Subventions de Fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			30 715,00

Subvention au CCAS de Magescq	15 000,00
-------------------------------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-042 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget principal de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	2 293 032,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	429 275,00 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés	745 500,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	297 200,00 €
Chapitre 66 – Charges Financières	35 000,00 €
Chapitre 67 – Charges Spécifiques	5 000,00 €
Chapitre 68 – Dot. aux amort., aux dépréciations et aux provisions	2 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	697 563,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 494,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	2 293 032,00 €
Chapitre 70 – Pdts des services, du domaine et ventes diverses	110 932,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	921 445,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	465 995,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	385 100,00 €
Chapitre 013 – Atténuations des charges	5 000,00 €
Charges 76 – Produits financiers	500,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	404 060,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	2 670 561,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
Chapitre 041 – Opérations d'ordre budgétaire	560 464,00 €
- Solde Opération EPFL	
Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	30 000,00 €
- Etude plan de référence Centre Bourg + Etude de circulation	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	296 218,00 €
- Budget Participatif	
- Jardins familiaux	
- Acquisition d'un véhicule	
- Aménagement Les rives du Saunus	
- Mobilier (tables pliantes, médiathèque...)	
- Signalétique hors centre-bourg + rue du Moulin	
- Création d'un pumptrack	
Chapitre 23 – Immobilisations en-cours	365 000,00 €
- Maison de la Chasse	
Opération « MAIRIE »	8 000,00 €
Opération « ECOLE »	100 500,00 €
Opération « SERVICES TECHNIQUES »	45 000,00 €
Opération « GROSSES RÉPARATIONS IMMOBILIÈRES »	495 000,00 €
Opération « VOIRIE ET RÉSEAUX »	494 879,00 €
Opération « ACQUISITIONS DE TERRAINS »	119 000,00 €
Opération « AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE »	6 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	2 670 561,00 €
Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté	63 364,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	697 563,00 €
Chapitre 024 – Cession des immobilisations	258 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 494,00 €
Chapitre 041 – Opérations d'ordre budgétaire	560 464,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	319 283,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	250 393,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	440 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-043 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE FORÊT :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget annexe Forêt :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	656 525,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	373 931,00 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés	10 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	271 594,00 €
Chapitre 67 – Charges Spécifiques	1 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	656 525,00 €
Chapitre 70 – Pds des services, du domaine et ventes diverses	29 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	1 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	68 000,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	558 525,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	11 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	11 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	11 000,00 €
Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté	11 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-044 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget annexe Espace commercial :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	68 492,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	33 216,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	100,00 €
Chapitre 66 – Charges Financières	8 800,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	11 339,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 037,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	68 492,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	32 031,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 461,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	36 926,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	19 915,00 €
Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté	10 550,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 461,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	36 926,00 €
Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves	10 550,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	11 339,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 037,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-045 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget annexe Accueil de loisirs :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	265 425,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	86 715,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel	177 700,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 67 – Charges Spécifiques	1 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	265 425,00 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	500,00 €
Chapitre 70 – Produits de services, domaines et ventes diverses	65 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	190 400,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	50,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	9 475,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-046 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ÉCOLE :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget annexe Photovoltaïque de l'École :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	15 931,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	14 371,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 550,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	15 931,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	12 931,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	8 830,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	8 830,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	8 830,00 €
Ligne 001 – Excédent d'investissement reporté	7 280,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 550,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-047 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIVES DU MAGESCQ :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement des Rives du Magescq :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	89 406,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	89 406,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	89 406,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	89 406,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-048 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT UFF LAFFARGUE :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement UFF Lafargue :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	1 883 968,00 €
Chapitre 011 – Charges de gestion courante	1 551 362,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	7 300,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	325 306,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 883 968,00 €
Chapitre 70 – Pds des services, du domaine et ventes diverses	449 000,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 269 968,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	1 065 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	900 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	1 065 000,00 €
Ligne 001 – Excédent d'investissement reporté	739 694,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	325 306,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT A GRANDMAISON :

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un budget annexe dans le cadre de l'aménagement d'une parcelle communale située au lieu-dit « Grandmaison ».

Cet aménagement a pour vocation de rendre constructible cette parcelle en créant les infrastructures indispensables à sa réalisation (voirie, réseaux secs et humides, espaces verts).

Il précise que ce budget sera soumis au régime de la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-050 - Adoptée POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

PRÉ-FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DE GRANDMAISON APPROBATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE POSTALE POUR 300 000,00 € :

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un emprunt court terme pour l'aménagement du lotissement Grandmaison, afin de financer le budget annexe nouvellement créé.

Les principales caractéristiques du contrat présenté sont les suivantes :

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 3 ans
Objet du contrat de prêt : financer les travaux d'aménagement du lotissement de grandmaison
Versement des fonds : au plus tard le 1^{er} juin 2022
Taux d'intérêt annuel : 1,70 %
Base de calcul des intérêts : 30 / 360
Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
Remboursement du capital : in fine
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement : 300 euros soit 0,10% du montant du contrat de prêt-relais

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-051 - POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2022 - APPROBATION POUR EMPRUNT DE 440 000,00 € AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE :

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un emprunt pour l'exercice 2022 afin de financer les investissements de l'exercice.

Les principales caractéristiques du contrat présenté sont les suivantes :

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 440 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2022

1) TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE JUSQU'AU 01/06/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 440 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/06/2022, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,64%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

2) COMMISSION

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-052 - POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

CREATION D'UN PUMPTRACK :

Le Budget Participatif Citoyen des Landes est un dispositif qui permet aux Landaises et aux Landais de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département sur la base d'idées citoyennes et de participer ainsi, directement, à la transformation de leur territoire.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 6 avril au 6 juillet 2021. Afin d'accorder plus de temps aux porteurs pour déposer leurs idées, la date de clôture du dépôt d'idées a été ainsi prolongée d'un mois. Sur les 550 idées déposées en 2021, 280 ont été soumises au vote. 54 ont remporté les suffrages, parmi lesquels

figure le projet de création d'un pumptrack porté par le Conseil Municipal des Jeunes, sur le territoire de la commune de Magescq.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet de création d'un pumptrack sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune et d'inscrire en section d'investissement, au chapitre 21, la somme de 25 696,68 €, correspondant à la part supportée par la Commune dans le financement du projet, dont le coût global prévisionnel est estimé à 85 655,60 € HT.

En outre, il convient d'accepter la convention de participation financière à intervenir avec le Département des Landes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-053 - POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DE LA PRESTATION « PAIE EXTERNALISÉE » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour les services administratifs de la commune d'avoir recours à la prestation « paie externalisée » proposée par l'ALPI.

A ce jour, le coût annuel est estimé à environ 3 000,00 € correspondant aux économies engendrées par ailleurs telles que temps passé des agents à cette mission ainsi qu'une économie non négligeable faite sur la maintenance des logiciels qui ne serait plus nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

Délibération N° 2022-054 - POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Aide apportée à l'Ukraine :

Monsieur le Maire précise que la Commune de Magescq a fait le choix d'aider l'Ukraine en organisant une vide-grenier dont la totalité du bénéfice (1.378,83€) a été intégralement reversé à la Croix-Rouge « Actions pour l'Ukraine ».

✓ Urbanisme : la question des emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Un litige existe entre la Commune et Mme LESBATS depuis de nombreuses années. Ce dernier a d'ailleurs été porté devant la juridiction compétente.

En 1^{ère} instance, la plaignante a été déboutée et aujourd'hui, par la voix de son avocat, Mme LESBATS met en demeure la commune d'acheter le terrain objet du litige.

Ce terrain, d'une superficie de 25 000 m² environ est estimé par l'avocat de la partie adverse à 1 648 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de cette procédure et précise qu'il s'est rapproché de l'avocat défendant les intérêts de la commune afin de solliciter les conseils indispensables.

Fin de séance à 21h15